

**RAPPORTEUR : Laurence RABUSSIÉ**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015**

*Mesdames, Messieurs,*

*Annuellement, la région Poitou-Charentes subventionne des actions de plantation d'arbres et de haies d'essences locales dans le cadre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie, qui a lieu chaque année autour de la date symbolique de la Sainte Catherine, le 25 novembre. Cette opération s'accompagne obligatoirement d'actions d'animation.*

*Sur le territoire de Châtellerault, certaines essences de pins subissent depuis plusieurs années des infestations de chenilles processionnaires, qui nécessitent parfois l'abattage des sujets trop atteints.*

*Cette année, à l'occasion de replantations suivant abattages, de haies champêtres, composées d'essences locales, le service Cadre de Vie propose sur 2 sites des animations pédagogiques en partenariat avec l'école Jacques Prévert et le Centre social des Minimes, s'intégrant dans l'opération régionale : Semaine régionale de l'Arbre et de la Haie. Les animations seront organisées autour de la plantation participative des enfants et la découverte du végétal, l'arbre, (de la racine à la cime).*

*Le montant financier (uniquement fournitures) de cette opération de plantations sur les 2 sites sera de 5 000 € TTC.; le Conseil Régional subventionnant à hauteur de 30 à 80% selon l'exemplarité du projet, pour un montant maximum subventionnable entre 2 000 € et 10 000 € HT.*

\* \* \* \* \*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la politique d'animations pédagogiques réalisée par le service Cadre de Vie en faveur du jeune public,

**CONSIDERANT** la nécessité de maintenir un cadre de vie de qualité par la mise en place de végétations arborées,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'approuver la participation de la commune de Châtellerault à l'opération régionale : Semaine régionale de l'Arbre et de la Haie 2015;
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional Poitou-Charentes à hauteur de 30 à 80% du montant financier hors du taxe du projet, selon son exemplarité;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous-préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/06/2015

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 4305